Parlement européen
2024-2029

Commission des pétitions

2024/2056(INI)

10.10.2024

AMENDEMENTS
1 - 116

Projet de rapport
Alex Agius Saliba
(PE763.122v01-00)

Activités du Médiateur européen – rapport annuel 2023
(2024/2056(INI))

Amendement 1
Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que l'article 298, paragraphe 1, du traité FUE prévoit que, «[d]ans l'accomplissement de leurs missions, les institutions, organes et organismes de l'Union s'appuient sur une administration européenne ouverte, efficace et indépendante»;

Or. en

Amendement 2
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant qu'en 2023, la Médiatrice a ouvert 398 enquêtes, dont 393 sur la base de plaintes et 5 enquêtes d'initiative, et clôturé 372 enquêtes (dont 369 sur la base de plaintes et 3 enquêtes d'initiative);	F. considérant qu'en 2023, la Médiatrice a ouvert 398 enquêtes, dont 393 sur la base de plaintes et 5 enquêtes d'initiative, et clôturé 372 enquêtes (dont 369 sur la base de plaintes et 3 enquêtes d'initiative); ***qu'elle a ainsi poursuivi son activité intense et efficace, rendue possible par le règlement (UE, Euratom) 2021/1163 du Parlement européen du 24 juin 2021 fixant le statut et les conditions générales d'exercice des fonctions du Médiateur (statut du Médiateur européen) et abrogeant la décision 94/262/CECA, CE, Euratom;***

Or. en

Amendement 3
Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que, dans les enquêtes clôturées par la Médiatrice en 2023, aucune mauvaise administration n'a été constatée dans ***26,6 % des cas***, une solution a été trouvée par l'institution dans ***55,4 % des cas***, la poursuite de l'enquête a été jugée inutile dans ***12,4 % des cas***, et de la mauvaise administration a été constatée dans ***7,3 % des cas***;	I. considérant que, dans les enquêtes clôturées par la Médiatrice en 2023, aucune mauvaise administration n'a été constatée dans ***99 cas (26,6 %)***, une solution a été trouvée***, partiellement apportée ou apportée*** par l'institution dans ***206 cas (55,4 %)***, la poursuite de l'enquête a été jugée inutile dans ***46 cas (12,4 %)***, et de la mauvaise administration a été constatée dans ***27 cas (7,3 %)***;

Or. en

Amendement 4
Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K bis. considérant que la Médiatrice, dans le cadre du traitement des plaintes concernant l'accès aux documents, fait état de longs retards dans des cas revêtant un intérêt public majeur, avec pour conséquence que les informations obtenues avaient perdu leur utilité pour les demandeurs et que les citoyens ont été empêchés d'avoir leur mot à dire en temps opportun dans le cadre d'une prise de décision.

Or. en

Amendement 5
Jana Toom, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant que les citoyens de l'Union disposent de droits étendus d'accès aux documents détenus par l'administration de l'Union; que la Médiatrice a ouvert une enquête d'initiative demandant à la Commission de remédier d'urgence aux retards systématiques dans le traitement des demandes d'accès aux documents afin de s'assurer qu'elle respecte les délais fixés par la législation de l'Union en matière d'accès du public (règlement (CE) ***n[°]*** 1049/2001[2]); que cette enquête a révélé que, lorsque la Commission est invitée à réexaminer une décision relative à l'accès aux documents, elle ne respecte pas les délais fixés par le règlement précité dans 85 % des cas;	L. considérant que les citoyens de l'Union disposent de droits étendus d'accès aux documents détenus par l'administration de l'Union; que la Médiatrice a ouvert une enquête d'initiative demandant à la Commission de remédier d'urgence aux retards systématiques dans le traitement des demandes d'accès aux documents afin de s'assurer qu'elle respecte les délais fixés par la législation de l'Union en matière d'accès du public (règlement (CE) ***nº*** 1049/2001[2]); que cette enquête a révélé que, lorsque la Commission est invitée à réexaminer une décision relative à l'accès aux documents, elle ne respecte pas les délais fixés par le règlement précité dans 85 % des cas***, la majorité des réponses arrivant dans un délai de soixante jours***;
[2] Règlement (CE) nº 1049/2001 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, JO L 145 du 31.5.2001, p. 43.	[2] Règlement (CE) nº 1049/2001 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, JO L 145 du 31.5.2001, p. 43.

Or. en

Amendement 6
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant qu'en 2023, la Médiatrice a publié un rapport spécial à la suite de son enquête stratégique concernant le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents; que la Médiatrice a ***soumis au***	M. considérant qu'en 2023, la Médiatrice a publié un rapport spécial à la suite de son enquête stratégique concernant le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents; que ***l'enquête de*** la Médiatrice

Parlement européen ce rapport dans lequel elle demande au Parlement de l'aider à persuader la Commission de donner suite à ses recommandations, estimant que les citoyens sont en droit d'attendre de meilleures pratiques de la part d'une administration de l'Union ouverte, moderne et axée sur le service;

a ***révélé que lorsque des particuliers demandent la révision d'une décision d'accès, à savoir une demande confirmative, la Commission ne respecte pas les délais établis par la législation dans 85 % des cas; que la Médiatrice a soumis*** ce rapport ***au Parlement européen,*** dans lequel elle demande au Parlement de l'aider à persuader la Commission de donner suite à ses recommandations, estimant que les citoyens sont en droit d'attendre de meilleures pratiques de la part d'une administration de l'Union ouverte, moderne et axée sur le service;

Or. en

Amendement 7
Peter Agius

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant qu'en 2023, la Médiatrice a publié un rapport spécial à la suite de son enquête stratégique concernant le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents; que la Médiatrice a soumis au Parlement européen ***ce rapport*** dans lequel elle demande au Parlement de l'aider à persuader la Commission de donner suite à ses recommandations, estimant que les citoyens sont en droit d'attendre de meilleures pratiques de la part d'une administration de l'Union ouverte, moderne et axée sur le service;	M. considérant qu'en 2023, la Médiatrice a publié un rapport spécial à la suite de son enquête stratégique concernant le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents; que la Médiatrice a soumis ***ce rapport*** au Parlement européen***,*** dans lequel elle demande au Parlement de l'aider à persuader la Commission de donner suite à ses recommandations, estimant que les citoyens sont en droit d'attendre de meilleures pratiques de la part d'une administration de l'Union ouverte, moderne et axée sur le service;

Or. en

Amendement 8
Cristian Terheş

Proposition de résolution

Considérant M bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	M bis. considérant qu'en 2023, la Médiatrice a critiqué l'omission initiale de la Commission, qui n'a pas inclus de courriels spécifiques dans la portée d'une demande d'accès concernant les échanges sur les projets de stratégies de l'UE relatives aux sols, aux forêts et à l'adaptation au changement climatique; que pendant l'enquête de la Médiatrice, la Commission est convenue d'enregistrer les courriels en question et d'étudier la question de leur divulgation ou non; qu'une telle pratique ne devrait pas être appliquée de manière arbitraire mais que la Commission devrait procéder ainsi systématiquement dans tous les cas, y compris dans le cadre des négociations relatives à l'achat de vaccins contre la COVID-19;

Or. en

Amendement 9
Kosma Złotowski, Ivaylo Valchev, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Considérant M bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	M bis. considérant que la Médiatrice constate que des progrès considérables ont été accomplis dans le renforcement des règles d'éthique au sein du Parlement européen à la suite du scandale dit du «Qatargate», mais qu'elle se dit inquiète quant à leur application et à leur respect; que la Médiatrice a ouvert une enquête distincte sur les frais de voyage payés par des tiers pour la Commission depuis 2021;

Or. en

Amendement 10
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que le rapport spécial a été examiné par la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement et qu'il a donné lieu à une résolution du Parlement européen sur le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents[3], dans laquelle le Parlement a exprimé sa vive inquiétude quant aux retards extrêmes dans le traitement par la Commission des demandes d'accès du public aux documents et a demandé à la Commission de remédier à ces retards systématiques et importants;	N. considérant que le rapport spécial a été examiné par la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement et qu'il a donné lieu à une résolution du Parlement européen sur le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents[3], dans laquelle le Parlement a exprimé sa vive inquiétude quant aux retards extrêmes dans le traitement par la Commission des demandes d'accès du public aux documents et a demandé à la Commission de remédier à ces retards systématiques et importants***, et dans laquelle il lui a également demandé de publier immédiatement les SMS que la présidente de la Commission et le PDG de l'entreprise pharmaceutique Pfizer s'étaient échangés lors des négociations relatives à l'achat de 1,8 milliard de doses de vaccins contre la COVID-19 ainsi que l'intégralité de tous les contrats d'achat de vaccins contre la COVID-19 financés en tout ou partie par des fonds publics***;
[3] Textes adoptés de cette date, P9_TA(2024)0172.	[3] Textes adoptés de cette date, P9_TA(2024)0172.

Or. en

Amendement 11
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Considérant N bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

N bis. considérant que le 14 mars 2024, le Parlement a adopté la résolution sur le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents, dans laquelle il souligne que, si la Commission ne remédie pas aux retards systématiques et importants dans le traitement des demandes d'accès du public aux documents d'ici la mise en place du nouveau collège des commissaires, le Parlement envisagera de recourir à tous les instruments parlementaires disponibles pour traiter cette question;

Or. en

Amendement 12
Peter Agius

Proposition de résolution
Considérant P

Proposition de résolution	*Amendement*
P. considérant que la transparence est un élément essentiel d'une société démocratique et un outil important de lutte contre la corruption; que les citoyens de l'Union ont droit ***au plus haut niveau de*** transparence et que ***le niveau le plus élevé d'accessibilité aux*** documents publics est ***essentiel*** pour garantir le respect de l'obligation de rendre des comptes;	P. considérant que la transparence est un élément essentiel d'une société démocratique et un outil important de lutte contre la corruption; que les citoyens de l'Union ont droit ***à la*** transparence et que ***l'accessibilité des*** documents publics est ***essentielle*** pour garantir le respect de l'obligation de rendre des comptes;

Or. en

Amendement 13
Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Considérant P bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	P bis. considérant que l'enquête de la

Médiatrice relative au cas OI/3/2023/MHZ concernant le rôle de Frontex dans le cadre des opérations de recherche et de sauvetage a montré l'existence de manquements graves, y compris le fait que Frontex n'a pas assuré une participation suffisante des contrôleurs des droits fondamentaux au processus décisionnel concernant les urgences maritimes et ne dispose pas de lignes directrices internes sur l'émission de signaux d'urgence; que cette enquête a été ouverte par la Médiatrice à la suite de la tragédie de l'Adriana, survenue en juin 2023, qui avait coûté la vie à plus de six cents personnes, lesquelles s'étaient noyées au large des côtes grecques;

Or. en

Amendement 14
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Considérant Q bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Q bis. considérant que la Médiatrice peut proposer des recommandations, suggérer des mesures correctives et des solutions d'amélioration afin de régler divers problèmes de mauvaise administration;

Or. en

Amendement 15
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. félicite Emily O'Reilly pour sa détermination à ouvrir des enquêtes et des

initiatives stratégiques plus larges, révélant ainsi les problèmes systémiques au sein des institutions de l'Union, portant sur l'accès aux documents, la protection des droits fondamentaux, les questions éthiques, la responsabilité dans la prise de décision et les questions de personnel;

Or. en

Amendement 16
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. se félicite de la publication par la Médiatrice d'un guide pour l'accès aux documents de l'Union, qui vise à sensibiliser les citoyens à leur droit d'accès aux documents et à leur permettre de contrôler le processus décisionnel de l'Union;	4. se félicite de la publication par la Médiatrice d'un guide pour l'accès aux documents de l'Union, qui vise à sensibiliser les citoyens à leur droit d'accès aux documents et à leur permettre de contrôler le processus décisionnel de l'Union; ***estime qu'il est essentiel de continuer à fournir aux citoyens des informations adaptées à propos du rôle et de la portée des activités du Médiateur et de son influence sur le développement des institutions de l'Union;***

Or. en

Amendement 17
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. encourage toutes les autres institutions de l'Union à promouvoir le guide du Médiateur pour l'accès aux documents de l'Union, dans un effort

conjoint de sensibilisation des citoyens à leur droit d'accès aux documents et pour accroître la participation de ces derniers aux processus décisionnels de l'Union;

Or. en

Amendement 18
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. déplore l'absence totale d'initiatives en faveur des citoyens chypriotes qui ont été expulsés de la partie occupée de la République de Chypre par l'armée d'occupation turque et qui ont obtenu gain de cause en justice à plusieurs reprises, comme Titina Loizidou;

Or. el

Amendement 19
Virginie Joron, Pál Szekeres, Georg Mayer, Fabrice Leggeri, Mireia Borrás Pabón, Sebastian Kruis

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. se félicite des recommandations formulées à la suite de l'enquête d'initiative de la Médiatrice sur le temps nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents, qui invitent cette dernière à remédier de toute urgence à ses retards systématiques et à respecter les délais fixés dans le règlement (CE) nº 1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la	5. se félicite des recommandations formulées à la suite de l'enquête d'initiative de la Médiatrice sur le temps nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents, qui invitent cette dernière à remédier de toute urgence à ses retards systématiques et à respecter les délais fixés dans le règlement (CE) nº 1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la

Commission; s'inquiète de la conclusion de l'enquête selon laquelle les retards systématiques et importants de la Commission dans le traitement des demandes d'accès aux documents constituent une mauvaise administration;	Commission; s'inquiète de la conclusion de l'enquête selon laquelle les retards systématiques et importants de la Commission dans le traitement des demandes d'accès aux documents constituent une mauvaise administration; ***déplore que les contrats de la plus haute importance conclus avec les industries pharmaceutiques par la Présidente de la Commission sans aucune transparence et en violation de toutes les règles de passation de marchés publics européens n'aient toujours pas été rendus publics.***

Or. fr

Amendement 20
Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. se félicite des recommandations formulées à la suite de l'enquête d'initiative de la Médiatrice sur le temps nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents, qui invitent cette dernière à remédier de toute urgence à ses retards systématiques et à respecter les délais fixés dans le règlement (CE) nº 1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission; s'inquiète de la conclusion de l'enquête selon laquelle les retards systématiques et importants de la Commission dans le traitement des demandes d'accès aux documents constituent une mauvaise administration;	5. se félicite des recommandations formulées à la suite de l'enquête d'initiative de la Médiatrice sur le temps nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents, qui invitent cette dernière à ***revoir totalement la façon dont elle traite ces demandes, à*** remédier de toute urgence à ses retards systématiques et à respecter les délais fixés dans le règlement (CE) nº 1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission; s'inquiète ***vivement*** de la conclusion de l'enquête selon laquelle les retards systématiques et importants de la Commission dans le traitement des demandes d'accès aux documents constituent une mauvaise administration;

Or. en

Amendement 21
Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. convient avec la Médiatrice du fait qu'un «retard d'accès est un refus d'accès», étant donné que les documents et les informations recherchés sont souvent sensibles au facteur temps et peuvent perdre de leur pertinence pour les demandeurs en cas de retard; estime que la Commission doit publier de façon proactive des documents et des statistiques sur la façon dont elle traite les demandes d'accès aux documents, y compris des données précises sur le respect des délais établis par la législation de l'Union, étant donné que de telles informations sont essentielles si l'on veut améliorer la transparence sur cette question et renforcer la responsabilité de la Commission vis-à-vis des citoyens;

Or. en

Amendement 22
Kosma Złotowski, Ivaylo Valchev, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. insiste sur le fait que la transparence du processus décisionnel, en particulier en ce qui concerne le lobbying , dans le domaine de l'environnement et du changement climatique, a fait l'objet de nombreuses enquêtes de la Médiatrice;

Or. en

Amendement 23
Fidias Panayiotou, Maria Zacharia, Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment le Conseil d'engager des négociations constructives avec le Parlement et la Commission sur la révision du règlement (CE) nº 1049/2001, afin de transformer ces trois institutions clés de l'Union en modèles de transparence et d'obligation de rendre des comptes au public pour l'ensemble de l'Union;	6. prie instamment le Conseil d'engager des négociations constructives avec le Parlement et la Commission sur la révision du règlement (CE) nº 1049/2001, afin de ***mettre à jour la définition de document de l'Union, en tenant compte de l'évolution des moyens de communication, comme les SMS et messages instantanés, et d'aligner le règlement précité sur le nouveau contexte numérique, et de*** transformer ces trois institutions clés de l'Union en modèles de transparence et d'obligation de rendre des comptes au public pour l'ensemble de l'Union; ***invite la médiatrice, dans ce contexte et en se fondant sur son expertise reconnue, à conseiller et à proposer des lignes directrices en matière de bonnes pratiques, de façon à préserver l'accès des citoyens aux documents publics dans une société numérique en évolution rapide;***

Or. en

Amendement 24
Nadine Morano

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***prie instamment*** le Conseil ***d'engager*** des négociations constructives avec le Parlement et la Commission sur la révision du règlement (CE) nº 1049/2001, afin de transformer ces trois institutions clés de l'Union en modèles de transparence et d'obligation de rendre des comptes au public pour l'ensemble de l'Union;	6. ***appelle*** le Conseil ***à engager*** des négociations constructives avec le Parlement et la Commission sur la révision du règlement (CE) nº 1049/2001, afin de transformer ces trois institutions clés de l'Union en modèles de transparence et d'obligation de rendre des comptes au public pour l'ensemble de l'Union;

	souligne que si la transparence des institutions est essentielle dans leurs relations avec les citoyens, elle ne doit pas pour autant compromettre le travail de négociation politique qui pourrait être entravé par une demande de transparence excessive conduisant ainsi à une augmentation substantielle des réunions informelles, produisant ainsi l'effet inverse de celui recherché;

Or. fr

Amendement 25
Peter Agius

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment le Conseil d'engager des négociations constructives avec le Parlement et la Commission sur la révision du règlement (CE) nº 1049/2001, afin ***de transformer ces trois institutions clés de l'Union en modèles de*** transparence et ***d'obligation*** de rendre des comptes au public ***pour l'ensemble de*** l'Union;	6. ***souligne que l'accès du public aux documents est un droit fondamental des citoyens de l'Union et un pilier de la démocratie européenne; estime qu'il est nécessaire, compte tenu des évolutions technologiques et sociétales depuis l'adoption du règlement (CE) nº 1049/2001, d'envisager la consolidation des droits des citoyens à l'accès aux documents; invite la Commission à envisager une proposition de révision et*** prie instamment le Conseil d'engager des négociations constructives avec le Parlement et la Commission sur la révision du règlement (CE) nº 1049/2001, afin ***d'améliorer la*** transparence et ***l'obligation*** de rendre des comptes au public ***dans*** l'Union;

Or. en

Amendement 26
Gordan Bosanac

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment le Conseil d'engager des négociations constructives avec le Parlement et la Commission sur ***la*** révision ***du règlement (CE) nº 1049/2001***, afin de transformer ces trois institutions clés de l'Union en modèles de transparence et d'obligation de rendre des comptes au public pour l'ensemble de l'Union;	6. prie instamment le Conseil ***de reconnaître la nécessité de révision le règlement (CE) nº 1049/2001 et*** d'engager ***sans plus tarder*** des négociations constructives avec le Parlement et la Commission sur ***une telle*** révision, afin de transformer ces trois institutions clés de l'Union en modèles de transparence et d'obligation de rendre des comptes au public pour l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 27
Virginie Joron, Pál Szekeres, Georg Mayer, Fabrice Leggeri, Mireia Borrás Pabón, Sebastian Kruis

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment le Conseil d'engager des négociations constructives avec le Parlement et la Commission sur la révision du règlement (CE) nº 1049/2001, afin de transformer ces trois institutions clés de l'Union en modèles de transparence et d'obligation de rendre des comptes au public pour l'ensemble de l'Union;	6. prie instamment le Conseil d'engager des négociations constructives avec le Parlement et la Commission sur la révision du règlement (CE) nº 1049/2001, afin de transformer ces trois institutions clés de l'Union***, y compris leur présidence,*** en modèles de transparence et d'obligation de rendre des comptes au public pour l'ensemble de l'Union;

Or. fr

Amendement 28
Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

	6 bis. est fermement convaincu que toute révision du règlement (CE) nº 1049/2001 doit aboutir à un meilleur accès public aux documents des institutions, organes, bureaux et agences de l'Union pour les citoyens et résidents européens; est également fermement convaincu que toute négociation devra avoir pour point de départ la position déjà adoptée par le Parlement, en insistant sur le fait que le texte modifié doit, pour le moins: étendre le champ d'application du règlement à toutes les institutions, bureaux, organes et agences de l'Union; renforcer la transparence législative, y compris l'accès aux avis juridiques législatifs; inclure la convention d'Aarhus; garantir la transparence et un accès approprié aux documents en lien avec les négociations et accords internationaux; estimer que par «document», on entend explicitement les SMS, les messages instantanés ainsi que les courriels relatifs à des activités professionnelles;

Or. en

Amendement 29
Jana Toom, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. approuve les conclusions du rapport spécial[4]de la Médiatrice au Parlement européen sur le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents ***et s'inquiète de l'évaluation de la Médiatrice, selon laquelle ces retards systématiques et importants dans le traitement des demandes d'accès du public aux documents par la Commission constituent un cas de mauvaise administration***; souligne combien il importe que la Commission consacre	7. approuve les conclusions du rapport spécial[4] de la Médiatrice au Parlement européen sur le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents; souligne combien il importe que la Commission consacre davantage de ressources au traitement des demandes confirmatives au titre du règlement (CE) ***nº*** 1049/2001 et ***insiste sur la nécessité d'adopter une démarche plus proactive en matière de transparence ainsi qu'une attitude plus constructive à l'égard des demandeurs;***

davantage de ressources au traitement des demandes confirmatives au titre du règlement (CE) ***n°***1049/2001 et***invite la Commission à remédier en priorité à cette situation et à améliorer sa pratique en matière de traitement des demandes confirmatives;reconnaît l'importance de traiter en temps utile les demandes d'accès aux documents par toutes les institutions***; rappelle à la Commission le droit du Parlement de saisir la Cour de justice de l'Union européenne à son encontre pour violation des traités et espère que le nouveau collège des commissaires s'engagera clairement et sans équivoque à remédier à cette situation;	***invite la Commission à remédier en priorité à cette situation en améliorant sa gestion de l'accès du public aux documents***; rappelle à la Commission le droit du Parlement de saisir la Cour de justice de l'Union européenne à son encontre pour violation des traités et espère que le nouveau collège des commissaires s'engagera clairement et sans équivoque à remédier à cette situation;
[4] Rapport spécial de la Médiatrice européenne dans son enquête stratégique concernant le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents (OI/2/2022/OAM).	[4] Rapport spécial de la Médiatrice européenne dans son enquête stratégique concernant le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents (OI/2/2022/OAM).

Or. en

Amendement 30
Peter Agius

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. approuve les conclusions du rapport spécial[4]de la Médiatrice au Parlement européen sur le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents et s'inquiète de l'évaluation de la Médiatrice, selon laquelle ces retards systématiques et importants dans le traitement des demandes d'accès du public aux documents par la Commission constituent un cas de mauvaise administration; souligne combien il importe que la Commission consacre davantage de ressources au traitement des	7. approuve les conclusions du rapport spécial de la Médiatrice[4] au Parlement européen sur le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents et s'inquiète de l'évaluation de la Médiatrice, selon laquelle ces retards systématiques et importants dans le traitement des demandes d'accès du public aux documents par la Commission constituent un cas de mauvaise administration; souligne combien il importe que la Commission consacre davantage de ressources au traitement des

demandes confirmatives au titre du règlement (CE) ***n°***1049/2001 et invite la Commission à remédier en priorité à cette situation et à améliorer sa pratique en matière de traitement des demandes confirmatives; reconnaît l'importance de traiter en temps utile les demandes d'accès aux documents par toutes les institutions;***rappelle à la Commission le droit du Parlement de saisir la Cour de justice de l'Union européenne à son encontre pour violation des traités et***espère que le nouveau collège des commissaires s'engagera clairement et sans équivoque à remédier à cette situation;

demandes confirmatives au titre du règlement (CE) ***n°*** 1049/2001 et invite la Commission à remédier en priorité à cette situation et à améliorer sa pratique en matière de traitement des demandes confirmatives; reconnaît l'importance de traiter en temps utile les demandes d'accès aux documents par toutes les institutions; espère que le nouveau collège des commissaires s'engagera clairement et sans équivoque à remédier à cette situation;

[4] Rapport spécial de la Médiatrice européenne dans son enquête stratégique concernant le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents (OI/2/2022/OAM).

[4] Rapport spécial de la Médiatrice européenne dans son enquête stratégique concernant le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents (OI/2/2022/OAM).

Or. en

Amendement 31
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. approuve les conclusions du rapport spécial[4]de la Médiatrice au Parlement européen sur le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents et s'inquiète de l'évaluation de la Médiatrice, selon laquelle ces retards systématiques et importants dans le traitement des demandes d'accès du public aux documents par la Commission constituent un cas de mauvaise administration; souligne combien il importe que la Commission consacre davantage de ressources au traitement des demandes confirmatives au titre du	7. approuve les conclusions du rapport spécial[4] de la Médiatrice au Parlement européen sur le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents et s'inquiète de l'évaluation de la Médiatrice, selon laquelle ces retards systématiques et importants dans le traitement des demandes d'accès du public aux documents par la Commission constituent un cas de mauvaise administration; souligne combien il importe que la Commission consacre davantage de ressources au traitement des demandes confirmatives au titre du

règlement (CE) ***nº***1049/2001 et invite la Commission à remédier en priorité à cette situation et à améliorer sa pratique en matière de traitement des demandes confirmatives; reconnaît l'importance de traiter en temps utile les demandes d'accès aux documents par toutes les institutions; rappelle à la Commission le droit du Parlement de saisir la Cour de justice de l'Union européenne à son encontre pour violation des traités et espère que le nouveau collège des commissaires s'engagera clairement et sans équivoque à remédier à cette situation;

[4] Rapport spécial de la Médiatrice européenne dans son enquête stratégique concernant le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents (OI/2/2022/OAM).

règlement (CE) ***nº*** 1049/2001 et invite la Commission à remédier en priorité à cette situation et à améliorer sa pratique en matière de traitement des demandes confirmatives***; observe que lorsqu'une plainte ne relève pas du mandat du Médiateur, le Médiateur peut conseiller au plaignant de saisir une autre autorité ou bien la commission des pétitions***; reconnaît l'importance de traiter en temps utile les demandes d'accès aux documents par toutes les institutions; rappelle à la Commission le droit du Parlement de saisir la Cour de justice de l'Union européenne à son encontre pour violation des traités et espère que le nouveau collège des commissaires s'engagera clairement et sans équivoque à remédier à cette situation;

[4] Rapport spécial de la Médiatrice européenne dans son enquête stratégique concernant le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents (OI/2/2022/OAM).

Or. en

Amendement 32
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. approuve les conclusions du rapport spécial[4]de la Médiatrice au Parlement européen sur le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents et s'inquiète de l'évaluation de la Médiatrice, selon laquelle ces retards systématiques et importants dans le traitement des demandes d'accès du public aux documents par la Commission constituent un cas de mauvaise administration; souligne combien	7. approuve les conclusions du rapport spécial***[1]*** de la Médiatrice au Parlement européen sur le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents et s'inquiète de l'évaluation de la Médiatrice, selon laquelle ces retards systématiques et importants dans le traitement des demandes d'accès du public aux documents par la Commission constituent un cas de mauvaise administration; souligne combien

il importe que la Commission consacre davantage de ressources au traitement des demandes confirmatives au titre du règlement (CE) nº 1049/2001 ***et invite la Commission*** à remédier en priorité à cette situation et à améliorer sa pratique en matière de traitement des demandes confirmatives; reconnaît l'importance de traiter en temps utile les demandes d'accès aux documents par toutes les institutions; rappelle à la Commission le droit du Parlement de saisir la Cour de justice de l'Union européenne à son encontre pour violation des traités et espère que le nouveau collège des commissaires s'engagera clairement et sans équivoque à remédier à cette situation;

il importe que la Commission consacre davantage de ressources au traitement des demandes confirmatives au titre du règlement (CE) nº 1049/2001***, lui rappelle qu'une année s'est déjà écoulée depuis que le rapport spécial de la Médiatrice lui a recommandé de remédier à cette situation en priorité et l'invite*** à remédier en priorité à cette situation et à améliorer sa pratique en matière de traitement des demandes confirmatives; reconnaît l'importance de traiter en temps utile les demandes d'accès aux documents par toutes les institutions; rappelle à la Commission le droit du Parlement de saisir la Cour de justice de l'Union européenne à son encontre pour violation des traités et espère que le nouveau collège des commissaires s'engagera clairement et sans équivoque à remédier à cette situation;
[1] Rapport spécial de la Médiatrice européenne dans son enquête stratégique concernant le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents (OI/2/2022/OAM).

[4] Rapport spécial de la Médiatrice européenne dans son enquête stratégique concernant le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents (OI/2/2022/OAM).

Or. en

Amendement 33
Virginie Joron, Pál Szekeres, Georg Mayer, Fabrice Leggeri, Mireia Borrás Pabón, Sebastian Kruis

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. approuve les conclusions du rapport spécial[4] de la Médiatrice au Parlement	7. approuve les conclusions du rapport spécial[4] de la Médiatrice au Parlement

européen sur le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents et s'inquiète de l'évaluation de la Médiatrice, selon laquelle ces retards systématiques et importants dans le traitement des demandes d'accès du public aux documents par la Commission constituent un cas de mauvaise administration; souligne combien il importe que la Commission consacre davantage de ressources au traitement des demandes confirmatives au titre du règlement (CE) nº 1049/2001 et invite la Commission à remédier en priorité à cette situation et à améliorer sa pratique en matière de traitement des demandes confirmatives; reconnaît l'importance de traiter en temps utile les demandes d'accès aux documents par toutes les institutions; rappelle à la Commission le droit du Parlement de saisir la Cour de justice de l'Union européenne à son encontre pour violation des traités et espère que le nouveau collège des commissaires ***s'engagera*** clairement et sans équivoque à remédier à cette situation;

[4] Rapport spécial de la Médiatrice européenne dans son enquête stratégique concernant le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents (OI/2/2022/OAM).

européen sur le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents et s'inquiète de l'évaluation de la Médiatrice, selon laquelle ces retards systématiques et importants dans le traitement des demandes d'accès du public aux documents par la Commission constituent un cas de mauvaise administration; souligne combien il importe que la Commission consacre davantage de ressources au traitement des demandes confirmatives au titre du règlement (CE) nº 1049/2001 et invite la Commission à remédier en priorité à cette situation et à améliorer sa pratique en matière de traitement des demandes confirmatives; reconnaît l'importance de traiter en temps utile les demandes d'accès aux documents par toutes les institutions; rappelle à la Commission le droit du Parlement de saisir la Cour de justice de l'Union européenne à son encontre pour violation des traités et espère que le nouveau collège des commissaires ***ainsi que sa présidente s'engageront*** clairement et sans équivoque à remédier à cette situation;

[4] Rapport spécial de la Médiatrice européenne dans son enquête stratégique concernant le délai nécessaire à la Commission pour traiter les demandes d'accès du public aux documents (OI/2/2022/OAM).

Or. fr

Amendement 34
Maria Zacharia, Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. rappelle le refus de la Commission en 2020 et la plainte de la Médiatrice pour

mauvaise administration concernant l'octroi d'un accès complet aux SMS échangés entre la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, et le PDG du géant pharmaceutique Pfizer, Albert Bourla, en ce qui concerne les contrats relatifs aux vaccins contre la COVID-19;

Or. el

Amendement 35
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. approuve l'évaluation du rapport spécial de la Médiatrice, qui souligne que tant que la Commission, au plus haut niveau, ne montrera pas, dans la pratique, que la transparence est la règle et une priorité dans le traitement des demandes d'accès du public aux documents, son traitement des demandes continuera d'accuser des retards;

Or. en

Amendement 36
Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***prend acte de*** l'enquête de la Médiatrice sur le respect, par le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne, du droit de l'Union et des décisions de la Cour de justice de l'Union européenne en ce qui concerne les demandes d'accès du	8. ***salue*** l'enquête de la Médiatrice sur le respect, par le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne, du droit de l'Union et des décisions de la Cour de justice de l'Union européenne en ce qui concerne les demandes d'accès du public à

public à des documents législatifs, dans laquelle la Médiatrice a souligné la nécessité de faciliter la participation des citoyens de l'Union au processus législatif de l'Union;

des documents législatifs, dans laquelle la Médiatrice a souligné la nécessité de ***garantir un accès du public aux documents législatifs en temps opportun ainsi que de*** faciliter la participation des citoyens de l'Union au processus législatif de l'Union; ***souligne que la Médiatrice a constaté avec inquiétude que les enquêtes antérieures liées à un accès du public insuffisant et tardif laissaient entendre que ces institutions ne donnaient pas pleinement effet au droit de l'Union et à sa jurisprudence; regrette que certaines institutions de l'Union n'aient avancé que des arguments d'ordre général pour justifier leur refus de communiquer des documents législatifs, voire qu'elles aient présenté des arguments qui avaient déjà été rejetés par les juridictions de l'Union; rappelle que selon la jurisprudence de l'Union, les institutions de l'Union ne peuvent refuser de communiquer des documents législatifs que dans des circonstances exceptionnelles et que leurs motivations à cet égard doivent se fonder sur des éléments précis et concrets;***

Or. en

Amendement 37
Jana Toom, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. prend acte de l'enquête de la Médiatrice sur le respect, par le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne, du droit de l'Union et des décisions de la Cour de justice de l'Union européenne en ce qui concerne les demandes d'accès du public à des documents législatifs, dans laquelle la Médiatrice a souligné la nécessité de faciliter la participation des citoyens de l'Union au processus législatif	8. prend acte de l'enquête de la Médiatrice sur le respect, par le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne, du droit de l'Union et des décisions de la Cour de justice de l'Union européenne en ce qui concerne les demandes d'accès du public à des documents législatifs, dans laquelle la Médiatrice a souligné la nécessité de faciliter la participation des citoyens de l'Union au processus législatif

de l’Union;	de l’Union; ***reconnaît l’importance de traiter en temps utile les demandes d’accès aux documents par toutes les institutions si l'on veut favoriser un sentiment de confiance à l'égard du processus législatif de l'Union;***

Or. en

Amendement 38
Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. rappelle que la publicité et la transparence sont les grands principes qui sous-tendent le processus législatif de l’Union, comme le confirme la jurisprudence de la Cour de justice, qui a fourni des orientations juridiques claires sur la manière de garantir leur respect intégral et systématique; rappelle que la Cour de justice a également indiqué que le manque de transparence et d'information sapait la confiance des citoyens dans la légitimité du processus législatif dans son ensemble;

Or. en

Amendement 39
Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. s’inquiète particulièrement du fait que la Médiatrice ait constaté une mauvaise administration dans le refus de la Commission de donner accès à des documents concernant les émissions de gaz	9. s’inquiète particulièrement du fait que la Médiatrice ait constaté une mauvaise administration dans le refus de la Commission de donner accès à des documents concernant les émissions de gaz

à effet de serre de l'industrie de la céramique déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union; ***invite*** la Commission ***à accorder une attention toute particulière à l'intérêt public supérieur et à en tenir davantage compte lors de l'évaluation de la possibilité de divulguer des documents concernant des émissions dans*** l'environnement;	à effet de serre de l'industrie de la céramique déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union; ***regrette que*** la Commission ***ait rejeté la proposition de solution de la Médiatrice et maintenu la position adoptée dans sa décision confirmative, et qu'elle n'ait de ce fait pas assuré la transparence requise ni le plein effet du règlement d'Aarhus et de la convention d'Aarhus; invite la Commission à garantir l'accès total du public aux informations environnementales ainsi que la participation du public au processus décisionnel concernant*** l'environnement;
	Or. en

Amendement 40
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. s'inquiète particulièrement du fait que la Médiatrice ait constaté une mauvaise administration dans le refus de la Commission de donner accès à des documents concernant les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie de la céramique déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union; invite la Commission à accorder une attention toute particulière à l'intérêt public supérieur et à en tenir davantage compte lors de l'évaluation de la possibilité de divulguer des documents concernant des émissions dans l'environnement;	9. s'inquiète particulièrement du fait que la Médiatrice ait constaté une mauvaise administration dans le refus de la Commission de donner accès à des documents concernant les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie de la céramique déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union; invite la ***Médiatrice à continuer d'attirer l'attention sur les conclusions des enquêtes reltives aux négociations commerciales entre l'Union et des pays tiers qui sont susceptibles d'accroître la transparence des accords commerciaux de l'Union; invite la*** Commission à accorder une attention toute particulière à l'intérêt public supérieur et à en tenir davantage compte lors de l'évaluation de la possibilité de divulguer des documents concernant des émissions dans l'environnement;
	Or. en

Amendement 41
Virginie Joron, Pál Szekeres, Georg Mayer, Fabrice Leggeri, Mireia Borrás Pabón, Sebastian Kruis

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. s'inquiète particulièrement du fait que la Médiatrice ait constaté une mauvaise administration dans le refus de la Commission de donner accès à des documents concernant les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie de la céramique déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union; invite la Commission à accorder une attention toute particulière à l'intérêt public supérieur et à en tenir davantage compte lors de l'évaluation de la possibilité de divulguer des documents concernant des émissions dans l'environnement;	9. s'inquiète particulièrement du fait que la Médiatrice ait constaté une mauvaise administration dans le refus de la Commission de donner accès***, tout comme pour l'ensemble des contrats conclus depuis 2020 avec les industries pharmaceutiques,*** à des documents concernant les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie de la céramique déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union; invite la Commission à accorder une attention toute particulière à l'intérêt public supérieur et à en tenir davantage compte lors de l'évaluation de la possibilité de divulguer des documents concernant des émissions dans l'environnement;

Or. fr

Amendement 42
Fidias Panayiotou, Maria Zacharia, Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. se dit profondément préoccupé par le fait que le refus de la Commission d'accorder l'accès aux documents relatifs aux émissions de gaz à effet de serre déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'UE s'étende à des installations industrielles autres que l'industrie céramique et invite la Commission à garantir le plein accès

du public à l'information en matière d'environnement;

Or. en

Amendement 43
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. déplore l'absence d'initiatives visant à soutenir les citoyens qui déposent plainte contre les dégradations brutales de l'environnement naturel auxquelles se livrent les entreprises de production d'énergie éolienne et solaire, sans que cela n'apporte de bénéfice réel aux communautés locales;

Or. el

Amendement 44
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. déplore l'absence d'interventions en faveur du droit européen de la concurrence sur les marchés de l'énergie, de l'alimentation, des transports et des télécommunications, qui sont entièrement contrôlés par des pratiques monopolistiques;

Or. el

Amendement 45
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quater. déplore l'absence d'interventions en faveur des droits des citoyens grecs qui, à plusieurs reprises, ont été expulsés d'Istanbul, d'Imbros et de Ténédos, ce qui va à l'encontre des dispositions du traité de Lausanne;

Or. el

Amendement 46
Peter Agius

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***approuve l'intention de la Médiatrice d'élargir son enquête sur la manière dont la teneur des informations environnementales et des informations relatives aux émissions dans l'environnement est interprétée par la Commission;*** félicite la Médiatrice d'avoir souligné que l'Union a l'obligation de garantir un niveau élevé d'accès du public à l'information en matière d'environnement ainsi que de participation du public à la prise de décision en matière d'environnement;	10. félicite la Médiatrice d'avoir souligné que l'Union a l'obligation de garantir un niveau élevé d'accès du public à l'information en matière d'environnement ainsi que de participation du public à la prise de décision en matière d'environnement;

Or. en

Amendement 47
Jana Toom, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. approuve l'intention de la Médiatrice d'élargir son enquête sur la manière dont la teneur des informations environnementales et des informations relatives aux émissions dans l'environnement est interprétée par la Commission; ***félicite la Médiatrice d'avoir souligné*** que l'Union a l'obligation de garantir un niveau élevé d'accès du public à l'information en matière d'environnement ainsi que de participation du public à la prise de décision en matière d'environnement;	10. approuve l'intention de la Médiatrice d'élargir son enquête sur la manière dont la teneur des informations environnementales et des informations relatives aux émissions dans l'environnement est interprétée par la Commission; ***rappelle qu'un nombre considérable de pétitions du Parlement européen portent sur l'absence d'accès ou l'accès limité à l'information en matière d'environnement; insiste sur le fait*** que l'Union a l'obligation de garantir un niveau élevé d'accès du public à l'information en matière d'environnement ainsi que de participation du public à la prise de décision en matière d'environnement;

Or. en

Amendement 48
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. approuve l'intention de la Médiatrice d'élargir son enquête sur la manière dont la teneur des informations environnementales et des informations relatives aux émissions dans l'environnement est interprétée par la Commission; félicite la Médiatrice d'avoir souligné que l'Union a l'obligation de garantir un niveau élevé d'accès du public à l'information en matière d'environnement ainsi que de participation du public à la prise de décision en matière d'environnement;	10. approuve l'intention de la Médiatrice d'élargir son enquête sur la manière dont la teneur des informations environnementales et des informations relatives aux émissions dans l'environnement est interprétée par la Commission; félicite la Médiatrice d'avoir souligné que l'Union***, et la Commission en particulier,*** a l'obligation de garantir un niveau élevé d'accès du public à l'information en matière d'environnement ainsi que de participation du public à la prise de décision en matière d'environnement;

Or. en

Amendement 49
Maria Zacharia, Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite le Conseil à donner pleinement accès au public à l'avis juridique sur la proposition de directive de l'Union relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne, conformément à la recommandation de la Médiatrice, qui a constaté un cas de mauvaise administration en la matière;

Or. el

Amendement 50
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite la Médiatrice à mener une enquête plus large sur l'accès aux documents relatifs aux installations industrielles relevant du système d'échange de quotas d'émission de l'UE ainsi que sur de possibles distorsions du marché européen du carbone causées par l'absence d'accès aux documents;

Or. en

Amendement 51
Kosma Złotowski, Ivaylo Valchev, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*

11. ***félicite la Médiatrice pour ses efforts en vue de contribuer davantage à la clarification de ce qui constitue un document de l'Union et souligne qu'il est essentiel que les institutions de l'Union suivent les recommandations de la Médiatrice afin d'adapter leurs pratiques administratives et, partant, de tenir compte de l'évolution des moyens de communication***;	11. ***regrette que la question de ce qui constitue un document de l'Union ait continué d'être un problème en 2023; salue l'enquête d'initiative de la Médiatrice sur l'omission de la Commission, qui n'a pas divulgué de courriels dans la portée d'une demande d'accès concernant les échanges sur les projets de stratégies de l'UE relatives aux sols, aux forêts et à l'adaptation au changement climatique; rappelle que les SMS et les messages instantanés liés au travail sont des «documents» au sens du règlement (CE) nº 1049/2001 et souligne que le respect de ce principe revêt une importance particulière***;

Or. en

Amendement 52
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. félicite la Médiatrice pour ses efforts en vue de contribuer davantage à la clarification de ce qui constitue un document de l'Union et souligne qu'il est essentiel que les institutions de l'Union suivent les recommandations de la Médiatrice afin d'adapter leurs pratiques administratives et, partant, de tenir compte de l'évolution des moyens de communication;	11. félicite la Médiatrice pour ses efforts en vue de contribuer davantage à la clarification de ce qui constitue un document de l'Union et souligne qu'il est essentiel que les institutions de l'Union suivent les recommandations de la Médiatrice afin d'adapter leurs pratiques administratives et, partant, de tenir compte de l'évolution des moyens de communication; ***rappelle avec une vive inquiétude qu'en 2021, après une demande d'accès public aux SMS échangés entre la présidente de la Commission et le PDG d'une entreprise pharmaceutique concernant l'achat de vaccins contre la COVID-19 par la Commission, la Commission a refusé de reconnaître que ces messages constituaient des «documents» au sens du règlement (CE) nº 1049/2001; observe que même si la Commission doit enregistrer et***

rechercher lesdits SMS, elle peut toujours décider de ne pas octroyer au public l'accès complet à ceux-ci si les exceptions énumérées dans le règlement (CE) nº 1049/2001, telles que l'intérêt commercial, s'appliquent; rappelle que l'enregistrement d'un document est conséquence de son existence et non un prérequis de celle-ci; prend acte de la conclusion de la Médiatrice concernant la mauvaise administration de la Commission dans ce cas (32); s'inquiète de ce que la Commission n'ait pas suivi la recommandation formulée par la Médiatrice à l'issue de son enquête, à savoir celle d'effectuer une nouvelle recherche pour retrouver les SMS en question; demande à la Commission de procéder immédiatement à une recherche rigoureuse; exprime sa vive inquiétude quant à la distance qui s'installe entre les citoyens et les institutions européennes du fait de cette situation;

Or. en

Amendement 53
Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***félicite*** la Médiatrice ***pour*** ses efforts en vue de contribuer davantage à la clarification de ce qui constitue un document de l'Union et souligne qu'il est essentiel que les institutions de l'Union suivent les recommandations de la Médiatrice afin d'adapter leurs pratiques administratives et, partant, de tenir compte de l'évolution des moyens de communication;	11. ***soutient*** la Médiatrice ***dans*** ses efforts en vue de contribuer davantage à la clarification de ce qui constitue un document de l'Union et souligne qu'il est essentiel que les institutions de l'Union suivent les recommandations de la Médiatrice afin d'adapter leurs pratiques administratives et, partant, de tenir compte de l'évolution des moyens de communication***, sachant que, en vertu du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, les citoyens résidents et les personnes morales établies dans l'Union disposent d'un droit d'accès à tout***

document détenu par presque toutes les institutions de l'Union; insiste sur le fait que ce droit n'est soumis qu'à un nombre très limité d'exceptions et qu'il s'applique aux documents écrits tant physiques qu'électroniques ainsi qu'aux enregistrements audio et audiovisuels liés à des politiques, à des activités et à des décisions des institutions;

Or. en

Amendement 54
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. félicite la Médiatrice pour ses efforts en vue de contribuer davantage à la clarification de ce qui constitue un document de l'Union et ***souligne qu'il est essentiel que les institutions de l'Union suivent les recommandations de la Médiatrice afin d'adapter leurs pratiques administratives et, partant, de tenir*** compte de l'évolution des moyens de communication;	11. félicite la Médiatrice pour ses efforts en vue de contribuer davantage à la clarification de ce qui constitue un document de l'Union et ***invite la nouvelle Commission à présenter de toute urgence au Parlement et au Conseil une proposition de révision du règlement (CE) nº 1049/2001 qui comprenne une définition mise à jour de «document de l'Union», en tenant*** compte de l'évolution des moyens de communication***, et notamment des SMS et des messages instantanés***;

Or. en

Amendement 55
Peter Agius

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. félicite la Médiatrice pour ses efforts en vue de contribuer davantage à la	11. félicite la Médiatrice pour ses efforts en vue de contribuer davantage à la

clarification de ce qui constitue un document de l'Union et souligne ***qu'il est essentiel*** que les institutions de l'Union ***suivent*** les recommandations de la Médiatrice afin d'adapter leurs pratiques administratives et, partant, de tenir compte de l'évolution des moyens de communication;	clarification de ce qui constitue un document de l'Union et souligne que les institutions de l'Union ***devraient suivre*** les recommandations de la Médiatrice afin d'adapter leurs pratiques administratives et, partant, de tenir compte de l'évolution des moyens de communication;

Or. en

Amendement 56
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue l'engagement de la Médiatrice à défendre les droits fondamentaux dans le cadre des activités de gestion des frontières des institutions de l'Union en lançant des enquêtes sur les actions de Frontex et de la Commission dans ce domaine; relève que la Médiatrice a demandé des éclaircissements supplémentaires à la Commission sur la manière dont elle entend garantir le respect des droits de l'homme dans le cadre du protocole d'accord UE-Tunisie, afin de s'assurer que l'Union respecte ses obligations en matière de droits de l'homme;	***supprimé***

Or. el

Amendement 57
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue l'engagement de la	12. salue l'engagement de la

Médiatrice à défendre les droits fondamentaux dans le cadre des activités ***de gestion des frontières des institutions de l'Union en lançant des enquêtes sur les actions de Frontex et de la Commission dans ce domaine***; relève que la Médiatrice a demandé des éclaircissements supplémentaires à la Commission sur la manière dont elle entend garantir le respect des droits de l'homme dans le cadre du protocole d'accord UE-Tunisie, afin de s'assurer que l'Union respecte ses obligations en matière de droits de l'homme;	Médiatrice à défendre les droits fondamentaux dans le cadre des activités ***liées aux migrations***; relève que la Médiatrice a demandé des éclaircissements supplémentaires à la Commission sur la manière dont elle entend garantir le respect des droits de l'homme dans le cadre du protocole d'accord UE-Tunisie, afin de s'assurer que l'Union respecte ses obligations en matière de droits de l'homme;

Or. en

Amendement 58
Peter Agius

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue l'engagement de la Médiatrice à défendre les droits fondamentaux dans le cadre des activités de gestion des frontières des institutions de l'Union ***en lançant des enquêtes sur les actions de Frontex et de la Commission dans ce domaine***; relève que la Médiatrice a demandé des éclaircissements supplémentaires à la Commission sur la manière dont elle entend garantir le respect des droits de l'homme dans le cadre du protocole d'accord UE-Tunisie, afin de s'assurer que l'Union respecte ses obligations en matière de droits de l'homme;	12. salue l'engagement de la Médiatrice à défendre les droits fondamentaux dans le cadre des activités de gestion des frontières des institutions de l'Union; relève que la Médiatrice a demandé des éclaircissements supplémentaires à la Commission sur la manière dont elle entend garantir le respect des droits de l'homme dans le cadre du protocole d'accord UE-Tunisie, afin de s'assurer que l'Union respecte ses obligations en matière de droits de l'homme;

Or. en

Amendement 59
Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue l'engagement de la Médiatrice à défendre les droits fondamentaux dans le cadre des activités de gestion des frontières des institutions de l'Union en lançant des enquêtes sur les actions de Frontex et de la Commission dans ce domaine; ***relève*** que la Médiatrice a demandé des éclaircissements supplémentaires à la Commission sur la manière dont elle entend garantir le respect des droits de l'homme dans le cadre du protocole d'accord UE-Tunisie, afin de s'assurer que l'Union respecte ses obligations en matière de droits de l'homme;	12. salue l'engagement de la Médiatrice à défendre les droits fondamentaux dans le cadre des activités de gestion des frontières des institutions de l'Union en lançant des enquêtes sur les actions de Frontex et de la Commission dans ce domaine; ***se félicite du fait*** que la Médiatrice a demandé des éclaircissements supplémentaires à la Commission sur la manière dont elle entend garantir le respect des droits de l'homme dans le cadre du protocole d'accord UE-Tunisie, afin de s'assurer que l'Union respecte ses obligations en matière de droits de l'homme***, en insistant sur les inquiétudes quant à l'absence d'analyse d'impact préalable sur les droits de l'homme, notamment en ce qui concerne le pilier «migration et mobilité» du protocole d'accord et des actions prévues au titre de ce pilier*** ;

Or. en

Amendement 60
Nadine Morano

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***salue*** l'engagement de la Médiatrice à défendre les droits fondamentaux dans le cadre des activités de gestion des frontières des institutions de l'Union en lançant des enquêtes sur les actions de Frontex et de la Commission dans ce domaine; relève que la Médiatrice a demandé des éclaircissements supplémentaires à la Commission sur la manière dont elle entend garantir le respect des droits de l'homme dans le cadre du	12. ***Prend acte de*** l'engagement de la Médiatrice à défendre les droits fondamentaux dans le cadre des activités de gestion des frontières des institutions de l'Union en lançant des enquêtes sur les actions de Frontex et de la Commission dans ce domaine***; rappelle que Frontex est confrontée à des défis majeurs qui nécessitent de renforcer ses capacités et son budget afin que l'agence puisse accomplir son travail dans les meilleures***

protocole d'accord UE-Tunisie, afin de s'assurer que l'Union respecte ses obligations en matière de droits de l'homme;	***conditions possibles*** ; relève que la Médiatrice a demandé des éclaircissements supplémentaires à la Commission sur la manière dont elle entend garantir le respect des droits de l'homme dans le cadre du protocole d'accord UE-Tunisie, afin de s'assurer que l'Union respecte ses obligations en matière de droits de l'homme;

Or. fr

Amendement 61
Kosma Złotowski, Ivaylo Valchev, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue l'engagement de la Médiatrice à défendre les droits fondamentaux dans le cadre des activités de gestion des frontières des institutions de l'Union en lançant des enquêtes sur les actions de Frontex et de la Commission dans ce domaine; relève que la Médiatrice a demandé des éclaircissements supplémentaires à la Commission sur la manière dont elle entend garantir le respect des droits de l'homme dans le cadre du protocole d'accord UE-Tunisie, afin de s'assurer que l'Union respecte ses obligations en matière de droits de l'homme;	12. salue l'engagement de la Médiatrice à défendre les droits fondamentaux dans le cadre des activités de gestion des frontières des institutions de l'Union en lançant des enquêtes sur les actions de Frontex et de la Commission dans ce domaine; relève que la Médiatrice a demandé des éclaircissements supplémentaires à la Commission sur la manière dont elle entend garantir le respect des droits de l'homme dans le cadre du protocole d'accord UE-Tunisie, afin de s'assurer que l'Union respecte ses obligations en matière de droits de l'homme; ***relève à cet égard les limitations juridiques du mandat de Frontex, qui ne comprend pas la coordination des opérations de sauvetage, laquelle incombe aux centres de coordination de sauvetage nationaux;***

Or. en

Amendement 62
Jana Toom, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue l'engagement de la Médiatrice à défendre les droits fondamentaux dans le cadre des activités de gestion des frontières des institutions de l'Union en lançant des enquêtes sur les actions de Frontex et de la Commission dans ce domaine; relève que la Médiatrice a demandé des éclaircissements supplémentaires à la Commission sur la manière dont elle entend garantir le respect des droits de l'homme dans le cadre du protocole d'accord UE-Tunisie, afin de s'assurer que l'Union respecte ses obligations en matière de droits de l'homme;	12. salue l'engagement de la Médiatrice à défendre les droits fondamentaux dans le cadre des activités de gestion des frontières des institutions de l'Union en lançant des enquêtes sur les actions de Frontex et de la Commission dans ce domaine; relève que la Médiatrice a demandé des éclaircissements supplémentaires à la Commission sur la manière dont elle entend garantir le respect des droits de l'homme dans le cadre du protocole d'accord UE-Tunisie, afin de s'assurer que l'Union respecte ses obligations en matière de droits de l'homme; ***insiste sur le fait que toutes les institutions, organes et agences de l'Union sont tenus de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales tels qu'établis dans les traités et dans la charte des droits fondamentaux;***

Or. en

Amendement 63
Maria Zacharia, Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue l'engagement de la Médiatrice à défendre les droits fondamentaux dans le cadre des activités de gestion des frontières des institutions de l'Union en lançant des enquêtes sur les actions de Frontex et de la Commission ***dans ce domaine***; relève que la Médiatrice a demandé des éclaircissements supplémentaires à la Commission sur la manière dont elle entend garantir le respect des droits de l'homme dans le cadre du protocole d'accord UE-Tunisie, afin de	12. salue l'engagement de la Médiatrice à défendre les droits fondamentaux dans le cadre des activités de gestion des frontières des institutions de l'Union en lançant des enquêtes sur les actions de Frontex et de la Commission***, après la noyade de plus de 500 personnes au large des côtes grecques le 14 juin 2023***; relève que la Médiatrice a demandé des éclaircissements supplémentaires à la Commission sur la manière dont elle entend garantir le respect des droits de

s'assurer que l'Union respecte ses obligations en matière de droits de l'homme;	l'homme dans le cadre du protocole d'accord UE-Tunisie, afin de s'assurer que l'Union respecte ses obligations en matière de droits de l'homme;

Or. el

Amendement 64
Virginie Joron, Pál Szekeres, Georg Mayer, Fabrice Leggeri, Mireia Borrás Pabón, Sebastian Kruis

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue l'engagement de la Médiatrice à défendre les droits fondamentaux dans le cadre des activités de gestion des frontières des institutions de l'Union en lançant des enquêtes sur les actions de Frontex et de la Commission dans ce domaine; ***relève que*** la Médiatrice ***a demandé*** des éclaircissements ***supplémentaires*** à la Commission sur la manière dont elle entend garantir le respect des droits ***de l'homme dans le cadre du protocole d'accord UE-Tunisie,*** afin de ***s'assurer que*** l'Union ***respecte ses obligations en matière de droits de l'homme***;	12. salue l'engagement de la Médiatrice à défendre les droits fondamentaux dans le cadre des activités de gestion des frontières des institutions de l'Union en lançant des enquêtes sur les actions de Frontex et de la Commission dans ce domaine; ***invite*** la Médiatrice ***à demander*** des éclaircissements à la Commission sur la manière dont elle entend garantir le respect des droits ***des Etats européens à mieux contrôler leurs frontières*** afin de ***lutter contre les flux migratoires incontrôlés dont l'importance nuit à l'identité, à la sécurité et à la prospérité des Etats de*** l'Union ***et de leurs citoyens***;

Or. fr

Amendement 65
Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. est fermement convaincu que Frontex doit pleinement respecter les droits fondamentaux dans toutes ses

activités, y compris dans le cadre de sa participation, qu'elle soit directe ou indirecte, aux opérations de recherche et de sauvetage; souligne que Frontex doit garantir l'application intégrale et cohérente de la convention des Nations unies sur le droit de la mer ainsi que de la convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritimes (convention SAR) et de la convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer; rappelle que dans le contexte spécifique de ses activités de surveillance, les responsabilités de Frontex en matière de réaction face aux urgences maritimes sont définies conformément au droit de l'Union et que, conformément au cadre juridique applicable, les États membres ont l'obligation de prêter assistance à tout navire ou à toute personne en détresse en mer et de veiller à ce que leurs autorités respectent cette obligation conformément au droit international et dans le respect des droits fondamentaux, quels que soient la nationalité ou le statut des personnes; rappelle que cette obligation s'applique également à Frontex lorsqu'elle fournit son assistance technique et opérationnelle dans le contexte d'opérations conjointes;

Or. en

Amendement 66
Virginie Joron, Pál Szekeres, Georg Mayer, Fabrice Leggeri, Mireia Borrás Pabón, Sebastian Kruis

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. Dans ce contexte, demande au Médiateur de prendre également en considération les droits de l'homme et les intérêts des citoyens européens locaux. Les résidents locaux des îles grecques, espagnoles, italiennes, etc. avec des

centres d'accueil subissent de graves dommages en matière de sécurité, de santé et d'économie en raison de la migration de masse. Le Médiateur a aussi pour mission de protéger les intérêts et les droits de l'homme des citoyens européens;

Or. fr

Amendement 67
Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. approuve les suggestions de la Médiatrice visant à garantir que l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) respecte ses obligations en matière de droits fondamentaux en ce qui concerne les recherches et les sauvetages dans le contexte de ses activités de surveillance maritime; invite le Conseil et la Commission à travailler avec le Parlement pour mettre sur pied une commission d'enquête indépendante afin d'évaluer les causes du nombre élevé de morts en Méditerranée et d'introduire les changements nécessaires pour empêcher toute nouvelle mort tragique;

Or. en

Amendement 68
Maria Zacharia, Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite de la décision de la Commission de collaborer avec les	13. ***félicite la Médiatrice pour son enquête d'initiative auprès de la***

autorités locales pour élaborer une analyse d'impact sur les droits fondamentaux dans les structures de gestion des migrations situées en Grèce et financées par l'Union, à la suite d'une enquête d'initiative de la Médiatrice sur la manière dont la Commission garantit le respect des droits fondamentaux dans ces structures;	***Commission sur la manière dont la Commission s'assure de ce que les fonds de l'Union alloués à la Grèce pour la gestion des frontières ne contribuent pas à des violations des droits fondamentaux;*** se félicite de la décision de la Commission de collaborer avec les autorités locales pour élaborer une analyse d'impact sur les droits fondamentaux dans les structures de gestion des migrations situées en Grèce et financées par l'Union, à la suite d'une enquête d'initiative de la Médiatrice sur la manière dont la Commission garantit le respect des droits fondamentaux dans ces structures;

Or. el

Amendement 69
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite de la décision de la Commission de collaborer avec les autorités locales pour élaborer une analyse d'impact sur les droits fondamentaux dans les structures de gestion des migrations ***situées en Grèce*** et financées par l'Union, à la suite d'une enquête d'initiative de la Médiatrice ***sur la manière dont la Commission garantit le respect des droits fondamentaux dans ces structures***;	13. se félicite de la décision de la Commission de collaborer avec les autorités ***nationales et*** locales pour élaborer une analyse d'impact sur les droits fondamentaux dans les structures de gestion des migrations et financées par l'Union, à la suite d'une enquête d'initiative de la Médiatrice ***à ce sujet***;

Or. en

Amendement 70
Peter Agius

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite de la décision de la Commission de collaborer avec les autorités locales pour élaborer une analyse d'impact sur les droits fondamentaux dans les structures de gestion des migrations ***situées en Grèce*** et financées par l'Union, à la suite d'une enquête d'initiative de la Médiatrice sur la manière dont la Commission garantit le respect des droits fondamentaux dans ces structures;	13. se félicite de la décision de la Commission de collaborer avec les autorités locales ***et nationales*** pour élaborer une analyse d'impact sur les droits fondamentaux dans les structures de gestion des migrations et financées par l'Union, à la suite d'une enquête d'initiative de la Médiatrice sur la manière dont la Commission garantit le respect des droits fondamentaux dans ces structures;

Or. en

Amendement 71
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite de la décision de la Commission de collaborer avec les autorités locales pour élaborer une analyse d'impact sur les droits fondamentaux dans les structures de gestion des migrations situées en Grèce et financées par l'Union, à la suite d'une enquête d'initiative de la Médiatrice sur la manière dont la Commission garantit le respect des droits fondamentaux dans ces structures;	13. se félicite de la décision de la Commission de collaborer avec les autorités locales pour élaborer une analyse d'impact sur les droits fondamentaux dans les structures de gestion des migrations situées en Grèce et financées par l'Union, à la suite d'une enquête d'initiative de la Médiatrice sur la manière dont la Commission garantit le respect des droits fondamentaux ***et de l'état de droit*** dans ces structures; ***souligne que le respect de l'état de droit est une condition préalable à l'obtention de financements de l'Union; estime que cette exigence de respect de l'état de droit et l'engagement sans faille de l'Union européenne pour ses valeurs contribuent au renforcement de la confiance des citoyens de l'Union et attestent de l'engagement clair de l'Union pour ce qui est de garantir la qualité de la démocratie sur l'ensemble de son territoire;***

Or. en

Amendement 72
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite de la décision de la Commission de collaborer avec les autorités locales pour élaborer une analyse d'impact sur les droits fondamentaux dans les structures de gestion des migrations situées en Grèce et financées par l'Union, à la suite d'une enquête d'initiative de la Médiatrice sur la manière dont la Commission garantit le respect des droits fondamentaux dans ces structures;	13. se félicite de la décision de la Commission de collaborer avec les autorités locales pour élaborer une analyse d'impact sur les droits fondamentaux dans les structures de gestion des migrations situées en Grèce et financées par l'Union, à la suite d'une enquête d'initiative de la Médiatrice sur la manière dont la Commission garantit le respect des droits fondamentaux dans ces structures; ***insiste sur le fait que la Médiatrice invite la Commission à mettre sur pied une commission d'enquête indépendante afin d'évaluer les causes du nombre élevé de morts en Méditerranée et à tirer les leçons du naufrage de l'Adriana;***

Or. en

Amendement 73
Virginie Joron, Pál Szekeres, Georg Mayer, Fabrice Leggeri, Mireia Borrás Pabón, Sebastian Kruis

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***se félicite de*** la décision de la Commission de collaborer avec les autorités locales pour élaborer une analyse d'impact sur les droits fondamentaux dans les structures de gestion des migrations situées en Grèce et financées par l'Union, à la suite d'une enquête d'initiative de la Médiatrice sur la manière dont la Commission garantit le respect des droits fondamentaux dans ces structures;	13. ***note*** la décision de la Commission de collaborer avec les autorités locales pour élaborer une analyse d'impact sur les droits fondamentaux dans les structures de gestion des migrations situées en Grèce et financées par l'Union, à la suite d'une enquête d'initiative de la Médiatrice sur la manière dont la Commission garantit le respect des droits fondamentaux dans ces structures; ***Souligne que les résidents***

locaux ont aussi des droits;

Or. fr

Amendement 74
Nadine Morano

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***se félicite*** de la décision de la Commission de collaborer avec les autorités locales pour élaborer une analyse d'impact sur les droits fondamentaux dans les structures de gestion des migrations situées en Grèce et financées par l'Union, à la suite d'une enquête d'initiative de la Médiatrice sur la manière dont la Commission garantit le respect des droits fondamentaux dans ces structures;	13. ***Prend acte*** de la décision de la Commission de collaborer avec les autorités locales pour élaborer une analyse d'impact sur les droits fondamentaux dans les structures de gestion des migrations situées en Grèce et financées par l'Union, à la suite d'une enquête d'initiative de la Médiatrice sur la manière dont la Commission garantit le respect des droits fondamentaux dans ces structures;

Or. fr

Amendement 75
Maria Zacharia, Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. soutient les propositions de la Médiatrice au Service européen pour l'action extérieure, l'invitant à procéder à une évaluation des risques en matière de droits de l'homme avant de fournir un soutien aux pays tiers;

Or. el

Amendement 76
Fidias Panayiotou, Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite la Commission à étendre l'analyse d'impact sur les droits fondamentaux dans les structures de gestion des migrations à d'autres États membres, notamment l'Espagne, l'Italie, Chypre et Malte;

Or. en

Amendement 77
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. regrette que la Commission n'ait pas organisé de consultation publique sur le rapport triennal sur la citoyenneté de l'Union 2023, conformément à l'article 25 du traité FUE; invite la Commission à prendre des mesures pour garantir que tous les citoyens de l'Union puissent effectivement exercer leurs droits et à établir des lignes directrices claires en vue des futurs rapports, en prévoyant des consultations sur chaque rapport triennal sur la citoyenneté de l'Union et des propositions législatives en conséquence;

Or. en

Amendement 78
Peter Agius

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. soutient fermement les conclusions de la Médiatrice selon lesquelles les institutions de l'Union doivent respecter et renforcer les règles de l'Union en matière d'éthique et de lutte contre la corruption et que la mise en œuvre par le Parlement des réformes dans ce domaine doit faire l'objet d'un suivi et d'une application appropriés à tous les niveaux; ***prie instamment la Médiatrice d'accorder une attention toute particulière aux pratiques directes et indirectes de lobbying au Parlement qui pourraient accroître le risque de conflits d'intérêts potentiels; invite la Médiatrice, dans ce contexte, à proposer des améliorations de l'actuel code de conduite des députés au Parlement européen en matière d'intégrité et de transparence;***	14. soutient fermement les conclusions de la Médiatrice selon lesquelles les institutions de l'Union doivent respecter et renforcer les règles de l'Union en matière d'éthique et de lutte contre la corruption et que la mise en œuvre par le Parlement des réformes dans ce domaine doit faire l'objet d'un suivi et d'une application appropriés à tous les niveaux;

Or. en

Amendement 79
Peter Agius

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. soutient fermement les conclusions de la Médiatrice selon lesquelles les institutions de l'Union doivent respecter et renforcer les règles de l'Union en matière d'éthique et de lutte contre la corruption et que la mise en œuvre par le Parlement des réformes dans ce domaine doit faire l'objet d'un suivi et d'une application appropriés à tous les niveaux; ***prie instamment la Médiatrice d'accorder*** une attention toute particulière aux pratiques directes et indirectes de lobbying au Parlement qui pourraient accroître le risque de conflits d'intérêts potentiels; ***invite la Médiatrice, dans ce contexte, à proposer des améliorations de l'actuel code de conduite des députés au Parlement européen en***	14. soutient fermement les conclusions de la Médiatrice selon lesquelles les institutions de l'Union doivent respecter et renforcer les règles de l'Union en matière d'éthique et de lutte contre la corruption et que la mise en œuvre par le Parlement des réformes dans ce domaine doit faire l'objet d'un suivi et d'une application appropriés à tous les niveaux; ***insiste sur la nécessité pour le Parlement de toujours accorder*** une attention toute particulière aux pratiques directes et indirectes de lobbying au Parlement qui pourraient accroître le risque de conflits d'intérêts potentiels;

matière d'intégrité et de transparence;

Or. en

Amendement 80
Kosma Złotowski, Ivaylo Valchev, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. soutient fermement les conclusions de la Médiatrice selon lesquelles les institutions de l'Union doivent respecter et renforcer les règles de l'Union en matière d'éthique et de lutte contre la corruption et que la mise en œuvre par le Parlement des réformes dans ce domaine doit faire l'objet d'un suivi et d'une application appropriés à tous les niveaux; prie instamment la Médiatrice d'accorder une attention toute particulière aux pratiques directes et indirectes de lobbying au Parlement qui pourraient accroître le risque de conflits d'intérêts potentiels; invite la Médiatrice, dans ce contexte, à proposer des améliorations de l'actuel code de conduite des députés au Parlement européen en matière d'intégrité et de transparence;	14. ***se félicite des activités de la Médiatrice à la suite du scandale dit du «Qatargate» au Parlement européen;*** soutient fermement les conclusions de la Médiatrice selon lesquelles les institutions de l'Union doivent respecter et renforcer les règles de l'Union en matière d'éthique et de lutte contre la corruption et que la mise en œuvre par le Parlement des réformes dans ce domaine doit faire l'objet d'un suivi et d'une application appropriés à tous les niveaux; prie instamment la Médiatrice d'accorder une attention toute particulière aux pratiques directes et indirectes de lobbying au Parlement qui pourraient accroître le risque de conflits d'intérêts potentiels; invite la Médiatrice, dans ce contexte, à proposer des améliorations de l'actuel code de conduite des députés au Parlement européen en matière d'intégrité et de transparence; ***insiste sur le fait qu'il faut obéir strictement aux règles d'éthique si l'on veut rétablir la confiance des citoyens dans les institutions de l'Union;***

Or. en

Amendement 81
Virginie Joron, Pál Szekeres, Georg Mayer, Fabrice Leggeri, Mireia Borrás Pabón, Sebastian Kruis

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. soutient fermement les conclusions de la Médiatrice selon lesquelles les institutions de l'Union doivent respecter et renforcer les règles de l'Union en matière d'éthique et de lutte contre la corruption et que la mise en œuvre par le Parlement des réformes dans ce domaine doit faire l'objet d'un suivi et d'une application appropriés à tous les niveaux; prie instamment la Médiatrice d'accorder une attention toute particulière aux pratiques directes et indirectes de lobbying au Parlement qui pourraient accroître le risque de conflits d'intérêts potentiels; invite la Médiatrice, dans ce contexte, à proposer des améliorations de l'actuel code de conduite des députés au Parlement européen en matière d'intégrité et de transparence;	14. soutient fermement les conclusions de la Médiatrice selon lesquelles les institutions de l'Union doivent respecter et renforcer les règles de l'Union en matière d'éthique et de lutte contre la corruption et que la mise en œuvre par le Parlement des réformes dans ce domaine doit faire l'objet d'un suivi et d'une application appropriés à tous les niveaux***, à commencer par celui de leur présidence***; prie instamment la Médiatrice d'accorder une attention toute particulière aux pratiques directes et indirectes de lobbying au Parlement qui pourraient accroître le risque de conflits d'intérêts potentiels; invite la Médiatrice, dans ce contexte, à proposer des améliorations de l'actuel code de conduite des députés au Parlement européen en matière d'intégrité et de transparence;

Or. fr

Amendement 82
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. soutient fermement les conclusions de la Médiatrice selon lesquelles les institutions de l'Union doivent respecter et renforcer les règles de l'Union en matière d'éthique et de lutte contre la corruption et que la mise en œuvre par le Parlement des réformes dans ce domaine doit faire l'objet d'un suivi et d'une application appropriés à tous les niveaux; prie instamment la Médiatrice d'accorder une attention toute particulière aux pratiques directes et indirectes de lobbying au Parlement qui pourraient accroître le risque de conflits d'intérêts potentiels; invite la Médiatrice, dans ce contexte, à proposer des	14. soutient fermement les conclusions de la Médiatrice selon lesquelles les institutions de l'Union doivent respecter et renforcer les règles de l'Union en matière d'éthique et de lutte contre la corruption et que la mise en œuvre par le Parlement des réformes dans ce domaine doit faire l'objet d'un suivi et d'une application appropriés à tous les niveaux; prie instamment la Médiatrice d'accorder une attention toute particulière aux pratiques directes et indirectes de lobbying au Parlement ***et à la Commission européenne*** qui pourraient accroître le risque de conflits d'intérêts potentiels; invite la Médiatrice, dans ce

améliorations de l'actuel code de conduite des députés au Parlement européen en matière d'intégrité et de transparence;	contexte, à proposer des améliorations de l'actuel code de conduite des députés au Parlement européen en matière d'intégrité et de transparence;

Or. en

Amendement 83
Nadine Morano

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. soutient fermement les conclusions de la Médiatrice selon lesquelles les institutions de l'Union doivent respecter et renforcer les règles de l'Union en matière d'éthique et de lutte contre la corruption et que la mise en œuvre par le Parlement des réformes dans ce domaine doit faire l'objet d'un suivi et d'une application appropriés à tous les niveaux; prie instamment la Médiatrice d'accorder une attention toute particulière aux pratiques directes et indirectes de lobbying au Parlement qui pourraient accroître le risque de conflits d'intérêts potentiels; ***invite la Médiatrice, dans ce contexte, à proposer des améliorations*** de l'actuel code de conduite des députés au Parlement européen en matière d'intégrité et de transparence;	14. soutient fermement les conclusions de la Médiatrice selon lesquelles les institutions de l'Union doivent respecter et renforcer les règles de l'Union en matière d'éthique et de lutte contre la corruption et que la mise en œuvre par le Parlement des réformes dans ce domaine doit faire l'objet d'un suivi et d'une application appropriés à tous les niveaux; prie instamment la Médiatrice d'accorder une attention toute particulière aux pratiques directes et indirectes de lobbying au Parlement qui pourraient accroître le risque de conflits d'intérêts potentiels; ***se félicite des avancées majeures*** de l'actuel code de conduite des députés au Parlement européen en matière d'intégrité et de transparence;

Or. fr

Amendement 84
Jana Toom, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne le rôle essentiel de la transparence, de la bonne administration et	15. souligne le rôle essentiel de la transparence, de la bonne administration et

de l’équilibre institutionnel des pouvoirs dans les travaux des institutions de l’Union;	de l’équilibre institutionnel des pouvoirs dans les travaux des institutions de l’Union; ***se félicite de l'adoption d'un accord en vue de l'instauration d'un organe interinstitutionnel chargé des questions d’éthique mais regrette que les négociations entre les institutions signataires n'aient pas abouti à un cadre plus ambitieux pour l'établissement d'un véritable organisme indépendant chargé des questions d’éthique; prie instamment toutes les institutions signataires d'aller au-delà du cadre lorsqu'elles mettront en œuvre leurs exigences et leurs normes respectives en matière d'éthique;***

Or. en

Amendement 85
Maria Zacharia, Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. se félicite de l’intention de la Médiatrice, à la suite du scandale dit du «Qatargate», d’ouvrir une enquête sur la prise en charge de frais de voyage par des tiers depuis 2021 et d’établir si la Commission a pris des mesures appropriées pour atténuer les conflits d’intérêts potentiels dans ces affaires;

Or. el

Amendement 86
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. invite la Médiatrice à exercer une

surveillance plus stricte de la manière dont les fonds et le budget de l'Union sont dépensés et à faire en sorte qu'il ne soit pas porté atteinte aux intérêts de l'Union à cause de violations de l'état de droit, du non-respect des principes et des valeurs de l'Union, de la corruption ou de conflits d'intérêt;

Or. en

Amendement 87
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. invite la Médiatrice à enquêter sur tout conflit d'intérêts potentiel concernant le portefeuille des commissaires désignés au début de chaque législature;

Or. en

Amendement 88
Nadine Morano

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***se félicite*** des enquêtes de la Médiatrice sur les risques de conflits d'intérêts à la Commission, en particulier dans le domaine du Fonds européen de la défense (FED); ***juge problématique que la Commission ne soit pas tenue de rendre publics les noms des experts qu'elle consulte sur les projets liés au FED, et invite la Commission à réfléchir à la manière d'accroître la transparence et le contrôle public dans ce domaine d'action sensible;***	16. ***prend acte*** des enquêtes de la Médiatrice sur les risques de conflits d'intérêts à la Commission, en particulier dans le domaine du Fonds européen de la défense (FED);

Or. fr

Amendement 89
Peter Agius

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***se félicite*** des enquêtes de la Médiatrice sur les risques de conflits d'intérêts à la Commission, en particulier dans le domaine du Fonds européen de la défense (FED); ***juge problématique que la Commission ne soit pas tenue de rendre publics les noms des experts qu'elle consulte sur les projets liés au FED, et invite la Commission à réfléchir à la manière d'accroître la transparence et le contrôle public dans ce domaine d'action sensible;***	16. ***prend acte*** des enquêtes de la Médiatrice sur les risques de conflits d'intérêts à la Commission, en particulier dans le domaine du Fonds européen de la défense (FED);

Or. en

Amendement 90
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. se félicite des enquêtes de la Médiatrice sur les risques de conflits d'intérêts à la Commission, en particulier dans le domaine du Fonds européen de la défense (FED); juge problématique que la Commission ne soit pas tenue de rendre publics les noms des experts qu'elle consulte sur les projets liés au FED***, et invite*** la Commission ***à*** réfléchir à la manière d'accroître la transparence et le contrôle public dans ce domaine d'action sensible;	16. se félicite des enquêtes de la Médiatrice sur les risques de conflits d'intérêts à la Commission, en particulier dans le domaine du Fonds européen de la défense (FED); juge problématique que la Commission ne soit pas tenue de rendre publics les noms des experts qu'elle consulte sur les projets liés au FED***; prie instamment*** la Commission ***de*** réfléchir à la manière d'accroître la transparence et le contrôle public dans ce domaine d'action sensible; ***invite toutes les institutions de l'Union à préserver et à renforcer la***

confiance du public dans l'impartialité des organes administratifs recourant à des experts;

Or. en

Amendement 91
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. se félicite du fait que la Médiatrice ait invité la Commission à publier de façon proactive les déclarations d'intérêt faites par les membres du comité d'examen de la réglementation, organisme dont le rôle est essentiel dans la préparation des propositions législatives de la Commission et, le cas échéant, à modifier les règles pertinentes régissant le comité;

Or. en

Amendement 92
Peter Agius

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***soutient*** la demande de la Médiatrice à la Banque européenne d'investissement (BEI) d'améliorer ses règles en matière de conflits d'intérêts et de renforcer le rôle de surveillance de son comité d'éthique et de conformité, à la suite de la décision de son vice-président de devenir directeur général d'une banque de développement nationale; encourage la Médiatrice, à cet égard, à continuer de porter son attention sur la question des	17. ***prend acte de*** la demande de la Médiatrice à la Banque européenne d'investissement (BEI) d'améliorer ses règles en matière de conflits d'intérêts et de renforcer le rôle de surveillance de son comité d'éthique et de conformité, à la suite de la décision de son vice-président de devenir directeur général d'une banque de développement nationale; encourage la Médiatrice, à cet égard, à continuer de porter son attention sur la question des

périodes de viduité et du pantouflage des membres du personnel d'encadrement de l'ensemble des institutions, agences et organes de l'Union, afin de garantir les normes éthiques les plus élevées en matière de transparence et de responsabilité publique;	périodes de viduité et du pantouflage des membres du personnel d'encadrement de l'ensemble des institutions, agences et organes de l'Union, afin de garantir les normes éthiques les plus élevées en matière de transparence et de responsabilité publique;

Or. en

Amendement 93
Virginie Joron, Pál Szekeres, Georg Mayer, Fabrice Leggeri, Mireia Borrás Pabón, Sebastian Kruis

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. se félicite des modifications apportées par la Commission à ses orientations internes sur les marchés publics, évaluées positivement par l'enquête de la Médiatrice, qui renforcent sa gestion des conflits d'intérêts professionnels potentiels dans les appels d'offres;	18. se félicite des modifications apportées par la Commission à ses orientations internes sur les marchés publics, évaluées positivement par l'enquête de la Médiatrice, qui renforcent sa gestion des conflits d'intérêts professionnels potentiels dans les appels d'offres; ***déplore cependant qu'aucun éclaircissement sérieux n'ait toujours pas été apporté aux conditions de passation des contrats de marché public conclus depuis 2020 avec les industries pharmaceutiques pour plus de 70 milliards d'euros et dont les effets financiers se feront sentir à long terme sur les finances de l'Union et de ses Etats membres;***

Or. fr

Amendement 94
Virginie Joron, Pál Szekeres, Georg Mayer, Fabrice Leggeri, Mireia Borrás Pabón, Sebastian Kruis

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. encourage la Commission à redoubler d'efforts pour accroître la transparence en ce qui concerne la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) et soutient l'appel lancé par la Médiatrice à améliorer le traitement des demandes d'accès du public aux documents liés à la FRR et à continuer de publier des évaluations préliminaires des demandes de paiement des États membres;	19. encourage la Commission à redoubler d'efforts pour accroître la transparence en ce qui concerne la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) et soutient l'appel lancé par la Médiatrice à améliorer le traitement des demandes d'accès du public aux documents liés à la FRR et à continuer de publier des évaluations préliminaires des demandes de paiement des États membres; ***recommande vivement au Médiateur d'enquêter sur les activités de la Commission européenne en matière de protection des frontières; au lieu de critiquer les États membres et les agences de protection des frontières, la Commission devrait plutôt soutenir les États membres qui défendent leurs frontières et ne pas les menacer et les punir de retrait de ressources et d'amendes. Les activités du Médiateur européen devraient tenir compte de l'intérêt des citoyens européens;***

Or. fr

Amendement 95
Maria Zacharia, Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. encourage la Commission à redoubler d'efforts pour accroître la transparence en ce qui concerne la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) et soutient l'appel lancé par la Médiatrice à améliorer le traitement des demandes d'accès du public aux documents liés à la FRR et à continuer de publier des évaluations préliminaires des demandes de paiement des États membres;	19. encourage la Commission à redoubler d'efforts pour accroître la transparence en ce qui concerne la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) et soutient l'appel lancé par la Médiatrice à améliorer le traitement des demandes d'accès du public aux documents liés à la FRR et à continuer de publier des évaluations préliminaires des demandes de paiement des États membres; ***souligne qu'il est nécessaire que tous les États membres mettent en place des portails publics informant les citoyens de tous les***

bénéficiaires de financements au titre de la FRR;

Or. el

Amendement 96
Peter Agius

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. encourage la Commission à redoubler d'efforts pour accroître la transparence en ce qui concerne la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) et ***soutient l'appel lancé par la Médiatrice*** à améliorer le traitement des demandes d'accès du public aux documents liés à la FRR et à continuer de publier des évaluations préliminaires des demandes de paiement des États membres;	19. encourage la Commission à redoubler d'efforts pour accroître la transparence en ce qui concerne la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) et ***l'invite*** à améliorer le traitement des demandes d'accès du public aux documents liés à la FRR et à continuer de publier des évaluations préliminaires des demandes de paiement des États membres;

Or. en

Amendement 97
Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. insiste sur le fait que l'Union a prévu des niveau sans précédent d'investissements, associant tant le secteur public que le secteur privé, au titre du programme Next Generation EU, ce qui rend d'autant plus cruciale l'instauration, au niveau de l'Union, d'un processus décisionnel fondé sur une transparence totale et les règles d'éthique les plus strictes; invite la Médiatrice à adopter une supervision renforcée de l'application des règles et des procédures relatives à

l'allocation et à l'utilisation des fonds de l'Union afin de garantir l'intégrité, la transparence totale et la responsabilité démocratique des institutions de l'Union et de contribuer à empêcher les conflits d'intérêts, les violations de la législation et la corruption;

Or. en

Amendement 98
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. invite la Commission à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que tous les États membres ont mis en place des portails publics fournissant des informations sur les principaux bénéficiaires des financements et qu'ils publient tous les bénéficiaires de la FRR sur ces portails publics;

Or. en

Amendement 99
Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. se félicite de la décision de la Médiatrice d'ouvrir une enquête d'initiative sur les retards de la Commission en matière de gestion des risques liés aux produits chimiques dangereux, dont l'objectif est d'examiner les retards dans l'introduction de restrictions visant à atténuer les risques de certains produits chimiques et dans	20. se félicite de la décision de la Médiatrice d'ouvrir une enquête d'initiative sur les retards de la Commission en matière de gestion des risques liés aux produits chimiques dangereux, dont l'objectif est d'examiner les retards dans l'introduction de restrictions visant à atténuer les risques de certains produits chimiques et dans

l’inscription des produits chimiques sur la liste des substances dont l’utilisation est soumise à autorisation préalable;	l’inscription des produits chimiques sur la liste des substances dont l’utilisation est soumise à autorisation préalable; ***souligne que des inquiétudes ont également été exprimées concernant l'absence de transparence des procédures de comitologie, que la Commission est tenue de suivre dans le cadre de l'adoption de règlements et de décisions d’exécution, étant donné que peu d'informations relatives à ces procédures sont fournies au public, ce qui rend très difficile pour les citoyens de demander des comptes à la Commission et aux États membres concernant leurs actions;***

Or. en

Amendement 100
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. se félicite de la décision de la Médiatrice d'ouvrir une enquête d'initiative concernant la pratique de la Commission de n'inviter que des représentants des industries à certains ateliers sur les pesticides;

Or. en

Amendement 101
Virginie Joron, Pál Szekeres, Georg Mayer, Fabrice Leggeri, Mireia Borrás Pabón, Sebastian Kruis

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. s’inquiète du fait que la Médiatrice ait relevé plusieurs problèmes de	21. s’inquiète du fait que la Médiatrice ait relevé plusieurs problèmes de

transparence dans les interactions de la Commission avec l'industrie du tabac; note toutefois que la Commission s'est engagée à poursuivre l'évaluation de l'exposition de ses services au lobbying de l'industrie du tabac; rappelle à la Commission que l'Union et tous ses États membres sont signataires de la convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac et qu'ils sont donc tenus, dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques de santé publique en matière de lutte antitabac, de prendre des mesures pour protéger ces politiques contre les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac;	transparence dans les interactions de la Commission avec l'industrie du tabac***, tout comme c'est toujours le cas avec les industries pharmaceutiques***; note toutefois que la Commission s'est engagée à poursuivre l'évaluation de l'exposition de ses services au lobbying de l'industrie du tabac; rappelle à la Commission que l'Union et tous ses États membres sont signataires de la convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac et qu'ils sont donc tenus, dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques de santé publique en matière de lutte antitabac, de prendre des mesures pour protéger ces politiques contre les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac;

Or. fr

Amendement 102
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. invite la Médiatrice à envisager de mener une enquête sur le degré de transparence de la Commission dans ses interactions avec l'industrie pharmaceutique;

Or. en

Amendement 103
Peter Agius

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne que la Médiatrice a mené	22. ***rappelle l'obligation impérative qui***

une enquête sur la manière dont ***l'EPSO*** a effectué des tests de présélection dans le cadre d'une procédure de recrutement de nouveaux membres du personnel dans la fonction publique de l'Union et a recensé des problèmes concernant l'organisation de tests exclusivement à distance; invite l'EPSO à améliorer ses procédures de recrutement en veillant à ce que les exigences techniques ne désavantagent pas certains candidats et à fournir des informations claires aux candidats; est d'avis que les candidats devraient avoir la possibilité, s'ils le souhaitent, de participer à ces tests en se rendant dans un centre de tests, comme c'était le cas avant la pandémie de COVID-19;

incombe aux institutions de l'Union de s'assurer les services de fonctionnaires dûment qualifiés et indépendants recrutés de manière ouverte en tenant compte de l'équilibre géographique entre nationalités et langues; souligne que la Médiatrice a mené une enquête sur la manière dont ***l'Office européen de sélection du personnel (EPSO)*** a effectué des tests de présélection dans le cadre d'une procédure de recrutement de nouveaux membres du personnel dans la fonction publique de l'Union et a recensé des problèmes concernant l'organisation de tests exclusivement à distance; invite l'EPSO à améliorer ses procédures de recrutement en veillant à ce que les exigences techniques ne désavantagent pas certains candidats et à fournir des informations claires aux candidats; est d'avis que les candidats devraient avoir la possibilité, s'ils le souhaitent, de participer à ces tests en se rendant dans un centre de tests, comme c'était le cas avant la pandémie de COVID-19;

Or. en

Amendement 104
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. constate l'absence d'initiatives suffisantes pour enquêter plus avant sur le scandale lié à la fourniture de vaccins, ainsi que le manque de transparence requise à cet égard.

Or. el

Amendement 105
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. appelle de ses vœux l'organisation d'un sondage Eurobaromètre le niveau d'information des citoyens de l'Union quant à leur droit de déposer des plaintes auprès du Médiateur européen, afin de recueillir des données permettant d'organiser une campagne de sensibilisation forte et accessible; estime que l'organisation d'études à l'échelle de l'Union se fondant sur des sondages d'opinion transfrontières permettent d'attirer l'attention des institutions de l'Union sur les préoccupations des citoyens;

Or. en

Amendement 106
Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. insiste sur le fait que l'acte législatif européen sur l'accessibilité[1a] a été adopté le 17 avril 2019 et que son délai de transposition par les États membres a expiré le 28 juin 2022; souligne que l'acte législatif européen sur l'accessibilité avait pour principal objectif de faciliter la vie d'au moins 87 millions de personnes en situation de handicap, en facilitant leur accès, entre autres, aux transports publics, aux services bancaires, aux ordinateurs, aux télévisions, aux livres électroniques, aux commerces en ligne; déplore profondément que tous les États membres n'aient pas encore procédé à sa transposition intégrale et cohérente et continuent d'accumuler les retards,

comme le confirme la procédure d'infraction en cours ouvertes contre eux par la Commission; invite la Médiatrice à traiter cette violation très grave du droit de l'Union, qui porte atteinte aux droits des personnes en situation de handicap, dans le cadre de l'ensemble des activités qu'elle mène au sein du cadre de l'Union pour la CNUDPH, afin de contribuer à y remédier à titre prioritaire;

*[1a] **Directive (UE) 2019/882 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services.***

Or. en

Amendement 107
Virginie Joron, Pál Szekeres, Georg Mayer, Fabrice Leggeri, Mireia Borrás Pabón, Sebastian Kruis

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. souligne que, bien que des progrès aient été accomplis au sein des institutions de l'Union dans le domaine de la mise en œuvre des dispositions de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, la réalisation de nombreux objectifs en matière d'accessibilité est encore retardée et insuffisamment efficace; recommande que le prochain Médiateur intervienne pour examiner et accélérer les mesures d'accessibilité dans les institutions européennes et examiner si les personnes handicapées sont proportionnellement représentées dans les institutions;

Or. fr

Amendement 108
Virginie Joron, Pál Szekeres, Georg Mayer, Fabrice Leggeri, Mireia Borrás Pabón, Sebastian Kruis

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. demande au Médiateur d'ouvrir une enquête sur le cas des écoles européennes et d'examiner comment les enfants handicapés pourraient être intégrés dans cette institution, permettant ainsi à leurs parents de participer aux travaux des institutions dans des conditions d'égalité des chances;

Or. fr

Amendement 109
Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. souligne l'importance du Réseau européen des médiateurs et des réunions annuelles avec les médiateurs nationaux et régionaux par le truchement dudit réseau pour sensibiliser davantage encore aux possibilités offertes par le bureau du Médiateur européen en faveur des citoyens européens; encourage la Médiatrice à continuer de participer aux échanges d'expériences et de bonnes pratiques avec les médiateurs nationaux par l'intermédiaire du Réseau européen des médiateurs; prend acte du fait que la conférence annuelle 2023 du Réseau européen des médiateurs a principalement porté sur la protection des droits de l'homme et sur les avantages et les inconvénients potentiels de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'administration publique;	26. souligne l'importance du Réseau européen des médiateurs et des réunions annuelles avec les médiateurs nationaux et régionaux par le truchement dudit réseau pour sensibiliser davantage encore aux possibilités offertes par le bureau du Médiateur européen en faveur des citoyens européens; encourage la Médiatrice à continuer de participer aux échanges d'expériences et de bonnes pratiques avec les médiateurs nationaux par l'intermédiaire du Réseau européen des médiateurs; prend acte du fait que la conférence annuelle 2023 du Réseau européen des médiateurs a principalement porté sur la protection des droits de l'homme et sur les avantages et les inconvénients potentiels de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'administration publique; ***se félicite que***

l'institution du Médiateur des droits de l'homme de Bosnie-Herzégovine ait rejoint le réseau européen des médiateurs; invite la Médiatrice à intensifier la coopération avec les bureaux des médiateurs nationaux des pays candidats à l'adhésion à l'Union afin de renforcer la capacité des pouvoirs publics de ces pays à s'aligner sur les normes de l'Union en matière de bonne administration, d'intégrité et d'obligation de rendre des comptes;

Or. en

Amendement 110
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. souligne l'importance du Réseau européen des médiateurs et des réunions annuelles avec les médiateurs nationaux et régionaux par le truchement dudit réseau pour sensibiliser davantage encore aux possibilités offertes par le bureau du Médiateur européen en faveur des citoyens européens; encourage la Médiatrice à continuer de participer aux échanges d'expériences et de bonnes pratiques avec les médiateurs nationaux par l'intermédiaire du Réseau européen des médiateurs; prend acte du fait que la conférence annuelle 2023 du Réseau européen des médiateurs a principalement porté sur la protection des droits de l'homme et sur les avantages et les inconvénients potentiels de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'administration publique;	26. souligne l'importance du Réseau européen des médiateurs et des réunions annuelles avec les médiateurs nationaux et régionaux par le truchement dudit réseau pour sensibiliser davantage encore aux possibilités offertes par le bureau du Médiateur européen en faveur des citoyens européens; encourage la Médiatrice à continuer de participer aux échanges d'expériences et de bonnes pratiques avec les médiateurs nationaux par l'intermédiaire du Réseau européen des médiateurs; prend acte du fait que la conférence annuelle 2023 du Réseau européen des médiateurs a principalement porté sur la protection des droits de l'homme et sur les avantages et les inconvénients potentiels de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'administration publique; ***encourage les organisations de la société civile à mieux faire usage des services du Médiateur européen pour exercer un contrôle sur les institutions de l'Union, garantir la transparence et traiter les cas de non-***

respect du droit de l'Union;

Or. en

Amendement 111
Peter Agius

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. appelle de ses vœux la poursuite de la coopération étroite entre la Médiatrice et la commission des pétitions du Parlement européen, qui ont pour mission commune de rapprocher les institutions de l'Union des citoyens; exprime sa grande satisfaction pour l'attention et le suivi que la Médiatrice accorde à toutes les plaintes, y compris ***celles qui ne relèvent pas du mandat du Médiateur européen, telles que les*** plaintes ***des citoyens sur des questions spécifiques liées à*** la législation de l'Union***, et soutient la Médiatrice lorsqu'elle conseille à ces plaignants de s'adresser à la commission des pétitions du Parlement***;	27. appelle de ses vœux la poursuite de la coopération étroite entre la Médiatrice et la commission des pétitions du Parlement européen, qui ont pour mission commune de rapprocher les institutions de l'Union des citoyens; exprime sa grande satisfaction pour l'attention et le suivi que la Médiatrice accorde à toutes les plaintes, y compris ***le renvoi à la commission des pétitions du Parlement des*** plaintes ***sur l'application de*** la législation de l'Union ***qui ne relèvent pas de son mandat***;

Or. en

Amendement 112
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. appelle de ses vœux la poursuite de la coopération étroite entre la Médiatrice et la commission des pétitions du Parlement européen, qui ont pour mission commune de rapprocher les institutions de l'Union des citoyens; exprime sa grande satisfaction pour l'attention et le suivi que	27. appelle de ses vœux la poursuite de la coopération étroite entre la Médiatrice et la commission des pétitions du Parlement européen, qui ont pour mission commune de rapprocher les institutions de l'Union des citoyens; exprime sa grande satisfaction pour l'attention et le suivi que

la Médiatrice accorde à toutes les plaintes, y compris celles qui ne relèvent pas du mandat du Médiateur européen, telles que les plaintes des citoyens sur des questions spécifiques liées à la législation de l'Union, et soutient la Médiatrice lorsqu'elle conseille à ces plaignants de s'adresser à la commission des pétitions du Parlement;	la Médiatrice accorde à toutes les plaintes, y compris celles qui ne relèvent pas du mandat du Médiateur européen, telles que les plaintes des citoyens sur des questions spécifiques liées à la législation de l'Union, et soutient la Médiatrice lorsqu'elle conseille à ces plaignants de s'adresser à la commission des pétitions du Parlement; ***encourage le bureau de la Médiatrice à poursuivre ses efforts à cette fin, sachant que la coopération avec la commission des pétitions, l'information en temps utile et l'accès aux documents dans les vingt-quatre langues officielles de l'Union peuvent accroître la participation des citoyens et de la société civile au processus décisionnel;***
	Or. en

Amendement 113
Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. salue le fait que le taux d'acceptation des institutions de l'Union, à savoir le pourcentage de réponses positives au nombre total de propositions formulées par la Médiatrice pour corriger ou améliorer les pratiques administratives s'élève à 81 %, soit une amélioration par rapport à l'année précédente; est cependant fermement convaincu que les institutions, agences, organes et bureaux de l'Union doivent respecter pleinement et de manière cohérente toutes les solutions, recommandations et propositions formulées par la Médiatrice;
	Or. en

Amendement 114

Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. salue les efforts déployés par la Médiatrice et son bureau pour améliorer constamment leurs procédures internes afin de garantir la meilleure expérience possible aux plaignants et de faire en sorte que les plaintes soient traitées de la manière la plus efficace possible; se félicite des améliorations apportées au système de plainte en ligne du Médiateur, qui l'ont rendu plus convivial; se félicite du site web multilingue de la Médiatrice, qui reflète l'engagement de la Médiatrice à offrir une assistance dans les vingt-quatre langues officielles de l'Union;	29. salue les efforts déployés par la Médiatrice et son bureau pour améliorer constamment leurs procédures internes afin de garantir la meilleure expérience possible aux plaignants et de faire en sorte que les plaintes soient traitées de la manière la plus efficace possible; se félicite des améliorations apportées au système de plainte en ligne du Médiateur, qui l'ont rendu plus convivial; se félicite du site web multilingue de la Médiatrice, qui reflète l'engagement de la Médiatrice à offrir une assistance dans les vingt-quatre langues officielles de l'Union; ***insiste sur le sens que revêt le fait de garantir aux personnes en situation de handicap l'accès intégral à l'ensemble des ressources fournies par l'Union à ses citoyens, en particulier grâce aux services de traduction et d'interprétation systématiquement offerts dans toutes les langues officielles de l'Union, y compris la langue des signes;***

Or. en

Amendement 115
Peter Agius

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. salue les efforts déployés par la Médiatrice et son bureau pour améliorer constamment leurs procédures internes afin de garantir la meilleure expérience possible aux plaignants et de faire en sorte que les plaintes soient traitées de la manière la plus efficace possible; se félicite des améliorations apportées au système de	29. salue les efforts déployés par la Médiatrice et son bureau pour améliorer constamment leurs procédures internes afin de garantir la meilleure expérience possible aux plaignants et de faire en sorte que les plaintes soient traitées de la manière la plus efficace possible; ***encourage la Médiatrice à poursuivre ses efforts pour faire gagner***

plainte en ligne du Médiateur, qui l'ont rendu plus convivial; se félicite du site web multilingue de la Médiatrice, qui reflète l'engagement de la Médiatrice à offrir une assistance dans les vingt-quatre langues officielles de l'Union;	***davantage de visibilité à ses activités et*** se félicite des améliorations apportées au système de plainte en ligne du Médiateur, qui l'ont rendu plus convivial; se félicite du site web multilingue de la Médiatrice, qui reflète l'engagement de la Médiatrice à offrir une assistance dans les vingt-quatre langues officielles de l'Union;

Or. en

Amendement 116
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. invite la Commission et le Conseil a accueillir favorablement toute demande d'augmentation de la dotation financière de l'institution du Médiateur européen au titre du budget, compte tenu de l'environnement de plus en plus complexe du processus décisionnel de l'Union et du rôle joué par le Médiateur pour garantir l'obligation de rendre des comptes et la transparence de l'administration européenne;

Or. en